



# Commission du Statut de l'Arbitrage

Procès-Verbal

## REUNION DU 26 OCTOBRE 2023

**Animateur** : M. MEUNIER

**Présents** : MM. MARTINS DAS NEVES –TESSIER

**Excusés** : MM. TARDY -BORDET - JEAN BAPTISTE

**Absentes** : Mme KERNINON (en visio) - MARIE

Chaque décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel, dans les conditions de forme et de délai prévues à l' article 31 alinéa 1 du Règlement Sportif Général du District .

## LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 OCTOBRE 2023

Conformément à la dérogation du COMEX la Commission publie la liste des Clubs en infractions au 31 Octobre 2023

### RAPPEL DES OBLIGATIONS

Seniors D1 : 4 Arbitres

Seniors D2 et D3 : 2 Arbitres

Autres Divisions : 1 Arbitre

Dimanche Matin et Vétérans : 1 Arbitre

Equipe de Jeunes uniquement : 1 Arbitre

Les Arbitres couvrant les clubs devront avoir effectué dans la saison 2023/2024 un minimum de 15 Matches individuellement pour le Foot à 11 et 7 pour le Futsal ou si le club possède au moins 2 arbitres 11 matchs pour l'un et 19 matchs pour l'autre.

De plus pour pouvoir couvrir son club pendant la saison 2023/2024, la licence de l'arbitre devra avoir été enregistrée le 30/09/2023 au plus tard hors stagiaire.

Rappel : Les clubs évoluant en dernière division dans leur championnat respectif, ne peuvent pas être sanctionnés sportivement (dans le cas d'accession à la division supérieure) seules des sanctions financières sont appliquées.

#### 1<sup>ère</sup> année d'infraction :

Ces clubs en 1<sup>ère</sup> année d'infraction verront le nombre de leurs joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation **DIMINUE DE DEUX UNITES pour la saison 2024/2025**, sauf pour les clubs évoluant en dernière division, en sus des amendes listées ci- dessous.

Cette liste sera revue au 28/02/2024, date jusqu'à laquelle les clubs peuvent régulariser leur situation, les amendes ne seront applicables qu'à partir de cette date.

## CLUBS LIBRES DU DIMANCHE APRES MIDI

564503 VLG FOOT 92

1x30 € = 30 € Amende Uniquement

## CLUBS LIBRES DU DIMANCHE MATIN

564436 FOOT UNITED

1x30 € = 30 € Amende Uniquement

## CLUBS FUTSAL

564504 VLG FUTSAL

1X30 € = 30 €

564557 SURESNES FUTSAL

1X30 € = 30 €

#### 2<sup>ème</sup> année d'infraction

Ces clubs en 2<sup>ème</sup> année d'infraction verront le nombre de leurs joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation **DIMINUE DE QUATRE UNITES pour la saison 2024/2025**, sauf pour les clubs évoluant en dernière division, en sus des amendes listées ci- dessous

Cette liste sera revue au 28/02/2024, date jusqu'à laquelle les clubs peuvent régulariser leur situation, les amendes ne seront applicables qu'à partir de cette date

## CLUBS LIBRES DU DIMANCHE APRES MIDI

512078 USM MALAKOFF

3x120€ x2 = 720 €

50005 USA CLICHY

2x120€ x2 = 240 €

552274 PETITS PAINS

1x30€ x2 = 60 € Amende Uniquement

3<sup>ème</sup> année d'infraction

Ces Clubs en 3ème année d'infraction ne pourront plus **utiliser AUCUN JOUEUR MUTE pour la saison 2024/2025.**

De plus, ils ne pourront pas accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place à la fin de la saison en cours, sauf pour les clubs évoluant en dernière division, en sus des amendes listées ci-dessous

Cette liste sera revue au 28/02/2024, date jusqu'à laquelle les clubs peuvent régulariser leur situation, les amendes ne seront applicables qu'à partir de cette date

## CLUBS LIBRES DU DIMANCHE APRES MIDI

546883 GARCHES VAUCRESSON 1x30€ x3 = 90 €  
560962 EF JEAN MENDEZ 1x30€ x3 = 90 €

## CLUBS LIBRES DU DIMANCHE MATIN

531338 PARIS ANTILLES FOOT 1x30€ x3 = 90 €  
539252 CO SEVRES FOOT 1x30€ x3 = 90 €  
581792 PORTUGAIS EN France 1x30€ x3 = 90 €

## CLUBS FUTSAL

560134 US SEVRIENNES 1x30€ x3 = 90 €  
850456 CHATILLON FUTSAL 1x30€ x3 = 90 €

### 4ème année d'infraction et Suivantes

Ces Clubs ne pourront plus utiliser **AUCUN JOUEUR MUTE pour la saison 2024/2025.**

De plus, ils ne pourront accéder à la division supérieure s'ils ont gagné leur place à la fin de la saison en cours, sauf pour les clubs évoluant en dernière division, en sus des amendes listées ci-dessous.

Cette liste sera revue au 28/02/2024, date jusqu'à laquelle les clubs peuvent régulariser leur situation, les amendes ne seront applicables qu'à partir de cette date

## CLUBS LIBRES DU DIMANCHE APRES MIDI

580648 ENFANTS DE GENNEVILLIERS 1x30€ x4 = 120 €

## CLUBS LIBRES DU DIMANCHE MATIN

619040 SANOFI AVENTIS 1x30€ x4 = 120 €  
590222 CLICHY VETERANS 1x30€ x4 = 120 €  
590420 METRO PARIS SUD 1x30€ x4 = 120 €